



Bienvenue

A NOTRE DAME DE BONDEVILLE

GUIDE

Accueil Périscolaire

(MATIN - MIDI - SOIR)

ET



Préface

Afin de répondre à la demande des familles, favoriser l'épanouissement des enfants, l'accueil périscolaire est devenu un véritable enjeu du développement local, et son organisation se situe au carrefour d'enjeux multiples.

Les familles font état de leurs préoccupations sociales, économiques, éducatives afin de parvenir à concilier vie professionnelle, vie familiale et bien être de l'enfant.



Le temps de l'enfant est de plus en plus pris en considération, c'est pourquoi les structures d'accueil périscolaire ont été mises en place le matin, le midi et le soir dans chaque école.

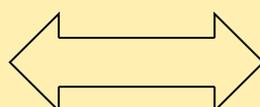
Le temps périscolaire n'est pas qu'une question économique liée à la satisfaction des adultes, mais son aménagement contribue à l'accès à la citoyenneté des enfants, car c'est un temps éducatif à part entière qui peut améliorer leur vie.

L'accueil périscolaire permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et de proposer des activités de loisirs éducatifs encadrées par un personnel qualifié.



S'il constitue un service important rendu aux familles, il a aussi une vocation essentielle : celle de favoriser la continuité éducative par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire, c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. C'est un lien de plus dans sa journée et un nouveau temps en collectivité. Les conditions d'accueil et d'aménagement des locaux sont donc des éléments très importants pour que ce moment d'accueil soit agréable et ne soit pas vécu comme trop long.



Les rythmes de vie et les besoins de l'enfant

L'organisation d'un accueil périscolaire doit pouvoir prendre en compte la connaissance de l'enfant et tenir compte des aspects physiologiques, psychologiques, affectifs, sociaux et culturels.

Il ne faut pas oublier que l'enfant n'est pas un adulte en miniature et possède des droits, notamment tenant aux respects de la personne, mentionnés dans la convention des droits de l'enfant.



Les besoins fondamentaux de l'enfant sont d'ordre :

⇒ **Physiologique :**



- l'enfant doit pouvoir prendre des repas équilibrés, variés, en quantité suffisante qui suivent un rythme régulier ;
- le sommeil et le repos doivent lui permettre de récupérer ;
- la détente, le rêve, le calme contribuent à son épanouissement.

⇒ **Affectif :**

L'enfant doit être reconnu, entendu, protégé et se sentir en sécurité par des repères. En le responsabilisant avec bienveillance, l'adulte doit l'aider à grandir.



⇒ **Intellectuel :**

- l'enfant doit pouvoir copier, recopier, réfléchir mais aussi explorer, imaginer, afin de pouvoir créer et se découvrir des capacités ;
- pratiquer seul ou avec d'autres, le jeu est un des outils de sa construction.



Les conditions d'ouverture des accueils périscolaires du matin et du soir

La commune de Notre Dame de Bondeville a opté pour une organisation d'activités éducatives et va déclarer ces accueils comme **accueil de loisirs**.

La déclaration d'un accueil périscolaire s'effectue comme pour l'accueil de loisirs des mercredis ou vacances.

Un directeur sera désigné pour l'ensemble des écoles, déclaré en **accueil périscolaire multi-sites**. Chaque école aura son accueil de loisirs le matin et le soir, un animateur référent gèrera ces temps avec l'équipe d'agents compétents, diplômés (CAP Petite Enfance, ATSEM, BAFA,...)

Il sera votre interlocuteur principal au côté d'une équipe aux diverses pratiques qui travaillera ensemble.

La pause méridienne est encore souvent encadrée par du personnel municipal qui se formera pour un accueil périscolaire de qualité. Des formations sont à leur disposition et la municipalité met en place un nombre plus important d'animateurs à leur côté. Un travail en équipe est en cours.



L'ACCUEIL DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR

L'**accueil périscolaire du matin** se caractérise par des arrivées échelonnées entre 7h30 et 8h30. Il est mis en place dans toutes les écoles de la commune

⇒ Les locaux

Des espaces aménagés sont mis en place afin de favoriser le calme, l'activité individuelle, voire le repos. L'encadrement donne accès à un téléphone fixe et portable et dispose d'une pharmacie et d'un lit de secours.



⇒ Le matériel

Une diversité de matériel est mis à disposition des enfants et doit répondre à leurs besoins, selon leur âge et le moment de l'année. Un petit matériel pédagogique, des jeux et jouets en bon état,



L'accès aux livres (albums, bandes dessinées, documentations...) est favorisé en autonomie ou autour d'une activité mise en place par un animateur.



L'accueil du soir est organisé pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants de manière souple sans trop perturber les activités en cours.

En règle générale, les activités proposées sont orientées vers le jeu et le loisir : c'est la fin de journée et les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer.

L'accueil périscolaire du soir se déroulera de 16h15 à 18h.

Le temps se décomposera ainsi :

⇒ A 16h15 : l'enfant sort de l'école et n'est donc pas pris en charge par les équipes ou l'enfant va dans l'espace dédié à ce temps d'accueil périscolaire avec un gouter fourni par la famille (biscuit ou fruit/bouteille d'eau).

Dès que l'enfant est pris en charge, il est inscrit à ce temps périscolaire du soir.

⇒ A 16h30 : les enfants sont répartis dans divers espaces selon leur choix de 16h30 à 17h, de 17h à 17h30 pour y faire (selon la configuration de l'école) :

- Une activité sportive, manuelle, ... en groupe ;
- Ses devoirs (une aide est apportée si besoin, ce n'est pas un soutien scolaire, les encadrants ne se substitueront pas aux parents et il importe d'en limiter le temps) ;
- Une activité de manière autonome ;
- Rien (l'enfant a le droit de ne rien faire, il faut lui permettre d'avoir ce moment de détente s'il le souhaite).



Un premier départ s'effectuera à 17h, un deuxième départ à 17h30 et un troisième départ à 18h. Toute 1/2 heure entamée sera facturée et l'enfant ne pourra partir qu'à la fin de chaque 1/2 heure.

⇒ **Les espaces**

Souvent dans les mêmes locaux que le matin, mais pas toujours, l'accueil du soir doit pouvoir avoir accès à un espace extérieur, soit celui de la cour de l'école, de la salle polyvalente, de la bibliothèque,...

L'accueil périscolaire est un lieu éducatif et d'expérimentation où l'enfant va découvrir, créer, pratiquer.

Si l'accueil du matin requiert le calme et l'intimité, l'accueil du soir est plus contrasté.



Nous aménagerons des espaces qui permettront à chacun de s'y retrouver : besoin de détente, recherche d'intimité tout en facilitant le travail des animateurs et agents compétents.



⇒ Les activités

Certains enfants fréquentent à la fois les accueils périscolaires, les accueils de loisirs du mercredi et ceux des vacances, aussi il est nécessaire de réfléchir à une continuité pédagogique qui tiendra compte d'une progression et d'une cohérence de programmation d'activités.

Les équipes organisatrices qui interviennent en accueil périscolaire sont confrontées à des contraintes liées à la spécificité de ce temps : fréquentation irrégulière, des enfants d'âges très différents. C'est pourquoi nous prévoyons un nombre suffisant d'encadrants et que le temps de présence sera d'au moins 30 min, ou 1h ou 1h30. **Chaque 1/2 heure commencée étant facturée.**

L'accueil périscolaire du midi appelé pause méridienne est souvent difficile à gérer. Les enfants seront en pause de 12h à 13h45 dans toutes les écoles, où nous organiserons un ou deux services en fonction du nombre d'enfants et de l'organisation générale.

⇒ Le repas

La présence d'adultes accompagnateurs sur le temps du repas est obligatoire, leur nombre sera suffisant pour permettre d'être attentif à chaque enfant.



Afin de distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, des objectifs peuvent être fixés :

- éveiller l'enfant au goût,
- l'informer sur l'équilibre nutritionnel,
- l'associer et le responsabiliser sur l'organisation de son repas,
- respecter les règles d'hygiène,
- respecter son rythme et ses besoins.



Les tables seront prévues pour 4 à 6 enfants maximum, afin de faciliter les relations. Les enfants de maternelle et élémentaire disposeront d'espaces de restauration distincts permettant un déroulement et un rythme adaptés.



Les menus de la semaine sont affichés à l'école et il convient de veiller à ce que les parents qui ne viennent pas chercher les enfants à l'école en soient informés : affichage à l'accueil périscolaire, site internet, portail famille,...



⇒ **Acoustique des cantines scolaires - Le bruit et ses effets :**

Il n'est pas rare de rencontrer une situation d'inconfort liée à une mauvaise qualité acoustique. La commune a mis en place depuis quelques années des moyens (plafond, claustra,...) et réfléchit encore à l'amélioration de cet acoustique afin que l'enfant passe un bon moment lorsqu'il déjeune à l'école.

Quelles solutions ?

- Développer la surveillance des enfants ;
- Favoriser une communication autour de la table et non entre les tables ;
- Cloisonner est souhaitable, agir sur la densité d'occupation ;
- Agir sur le mobilier : des chaises équipées de tampons de caoutchouc ;
- Opter pour des repas en self service, aucune attente entre les repas n'étant nécessaire.



⇒ **Les activités**

Sur ce temps périscolaire du midi, nous ne proposerons que des activités calmes, si cela est possible, afin que les enfants retournent en classe calmes et reposés (ne rien faire, lire, jeux de société).



Pour ces accueils périscolaires, les familles auront à remplir obligatoirement la fiche annuelle de renseignements et rendre toutes les pièces justificatives demandées.



Accueil de loisirs mercredis récréatifs

L'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée avec possibilité de repas le midi. Ouverture du mercredi 5 septembre 2018 au mercredi 26 juin 2019.

Les parents auront la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) selon leur choix :

- Matin seulement
- Matin + repas
- Matin + repas + après midi
- Repas + après midi
- Après midi seulement

Aucune inscription ne sera possible pour le repas seulement.

Les parents devront inscrire leur(s) enfant(s), à l'avance, par l'intermédiaire d'un planning comme suit :

	SEPTEMBRE					OCTOBRE				NOVEMBRE			
	5	12	19	26		03	10	17		7	14	21	28
MATIN													
REPAS													
APRES MIDI													

Le planning d'inscription sera à remplir, selon le calendrier ci-dessous, au Centre de Loisirs :

- Pour le mois de septembre : Inscription au plus tard le 22 juin 2018
(ouverture les mercredis 6, 13 et 20 juin de 14h à 18h)
- Pour le mois d'octobre : Inscription au plus tard le 12 septembre 2018
- Pour le mois de novembre : Inscription au plus tard le 03 octobre 2018
- Pour le mois de décembre : Inscription au plus tard le 14 novembre 2018
- Pour le mois de janvier : Inscription au plus tard le 05 décembre 2018
- Pour le mois de février : Inscription au plus tard le 16 janvier 2019
- Pour le mois de mars : Inscription au plus tard le 30 janvier 2019
- Pour le mois d'avril : Inscription au plus tard le 13 mars 2019
- Pour le mois de mai : Inscription au plus tard le 27 mars 2019
- Pour le mois de juin : Inscription au plus tard le 15 mai 2019

Horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs des mercredis :

	Arrivée	Départ
Matin seulement	entre 8h et 9h	12h précise
Matin + repas	entre 8h et 9h	13h30
Matin + repas + après midi	entre 8h et 9h	entre 17h et 18h
Repas + après midi	12h précise	entre 17h et 18h
Après midi seulement	13h30	entre 17h et 18h

Un projet pédagogique sera à disposition des familles pour lecture dans le bureau du Centre de Loisirs. Celui-ci est travaillé avec l'équipe pédagogique et à partir du projet éducatif de la Commune.